

Liste de contrôle Visa de Retour

Les demandes doivent être soumises en personne et les documents suivants doivent être soumis:

> Pour chaque document, vous devez fournir l'original et une copie.

> Les documents doivent être présentés (ou traduits en) néerlandais, anglais, français ou espagnol.

- Un document de voyage valable
 - > Votre passeport ou votre document de voyage doit être valide pendant au moins 3 mois après la date à laquelle vous quittez l'espace Schengen.
 - > Votre passeport ou document de voyage doit contenir au moins 2 pages de visa vides.
 - > Votre passeport ou votre document de voyage ne peut avoir été émis il y a plus de 10 ans.

- Et une copie de:
 - La page de données personnelles.
 - Les visas délivrés précédemment et une copie de tous les timbres d'entrée / sortie.
 - La page de données personnelles de tout précédent passeport et de ses visas.

- Un formulaire de demande de visa Schengen rempli et signé.

- Si vous faites une demande de visa Schengen pour un mineur qui voyagera seul ou avec un parent (avec seulement 1 parent) 1, veuillez soumettre les documents suivants :
 - o Un extrait de l'acte de naissance du mineur
 - o Un document d'identité portant la signature du parent (1 document pour chaque parent).
 - o Une déclaration de consentement des deux parents, indiquant que le mineur peut voyager.
 - o Le cas échéant: un jugement de tribunal indiquant quel parent a été attribué la responsabilité parentale pour le mineur.
 - o Le cas échéant: une déclaration de l'école du mineur consentant à son absence.

- Preuve de résidence légale dans le pays dans lequel vous faites votre demande, par exemple: un passeport, visa ou permis de séjour et une copie.

- Une photo de passeport répondant aux exigences de passeport néerlandaises. Cette photo ne peut pas être prise il y a plus de 6 mois. Voir:
<https://www.rijksoverheid.nl/documenten/brochures/2014/02/11/photomatrix-guidelines-2007>

- Rapport de police si la carte de résidence a été volée ou est perdue, un rapport de police détaillant l'incident.

- En cas d'expiration: Si la carte de séjour a expiré: la carte de séjour originale + photocopie, la preuve de la date de départ des Pays-Bas ou de l'espace Schengen (cachet de départ dans le passeport, billets d'avion, etc.)

- Frais de visa et de service pour VFS sont respectivement 40.000 FCFA et 18.500 FCFA